



Grand Prix de l'Environnement Villes et Territoires d'Ile-de-France

Fiche de Communication

- SIOM Vallée de Chevreuse ou la technologie au service du développement durable -

Le Syndicat mixte des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM), présidé par Yves Faure depuis mai 2008, est un syndicat mixte qui regroupe une communauté d'agglomération (la CAPS) et 7 communes indépendantes situées sur l'Essonne et les Yvelines. Sa mission : collecter, trier et valoriser les déchets ménagers et assimilés produits par ses 173 650 habitants.

En 2009, le SIOM a valorisé près de 10 400 tonnes de matières (verre, plastique, carton, acier, etc.), plus de 15 800 tonnes de déchets verts et incinérés un peu plus de 60 000 tonnes (déchets des habitants + clients extérieurs). En termes d'équipements, le SIOM dispose à Villejust (91) d'une usine d'incinération équipée de 2 fours et d'une déchèterie-ressourcerie.

Une démarche globale d'amélioration continue

Certifié ISO 14 001 en octobre 2009, le SIOM innove à travers la mise en place de quatre projets phares :

2/ L'acquisition d'une flotte de 26 bennes de collecte hybrides (cf. prix spécialisé)

Avec pour objectif l'optimisation technique et économique de la collecte des déchets sur son territoire et la réduction de son impact environnemental, le SIOM a choisi, en partenariat avec son prestataire de collecte Véolia, de s'équiper à l'automne de 26 camions ayant un châssis GNV et une benne hybride de marque Geesink Norba.

Cette benne, inédite en France, est d'une part équipée de batteries électriques rechargeables sur secteur et est d'autre part polyvalente grâce à sa trémie réglable en hauteur. Avec cette nouvelle flotte, l'ensemble du service de collecte pourra être effectué avec 10 matériels de moins comparativement au précédent marché (polyvalence des bennes Ordures ménagères / encombrants) et l'impact environnemental s'en trouvera réduit ; les nouveaux matériels donnent également lieu à une réduction importante du niveau sonore des opérations de collecte et à une économie de 100 000 litres de gasoil / an sur le territoire du SIOM.

A moyen terme, le SIOM ira plus loin puisque son prestataire lui a permis d'intégrer un programme de collaboration européen Véolia Propreté / Volvo visant le développement d'un véhicule 100% hybride, non commercialisé à ce jour, conçu conjointement par Volvo Trucks, Geesink Norba et les équipes de recherche de Veolia Propreté.

Depuis début février 2010, et pour une période de deux ans, un véhicule opère ainsi en conditions réelles d'exploitation sur le territoire du SIOM, avec pour objectif d'en confirmer les performances et valider les configurations optimales d'exploitation.



SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118 / 91978 Courtabœuf Cedex
Tél : 01 64 53 30 00 / Fax : 01 64 53 30 09 / contact@siom.fr / www.siom.fr

2/ Télé relève en vue de l'optimisation de la collecte des colonnes d'apport volontaire (cf. prix spécialisé)

Profitant d'un appel d'offre récent, les élus ont souhaité bénéficier d'un service de collecte du verre en apport volontaire qui soit la manifestation de progrès techniques et financiers tout en privilégiant la qualité de service pour les habitants. Véolia a été chargé de faire installer sur tout le réseau de conteneurs d'apport volontaire (280 colonnes), un dispositif de « télé relève » de niveau. Celui-ci permet de limiter les circuits de collecte ainsi que toutes les pollutions et altérations liées à ce service. BH-Environnement met en place la couverture radio du SIOM et équipe les conteneurs de capteurs SYREN. Coût global d'exploitation : 17€ par mois.

3/ La cogénération pour valoriser plus d'énergie

Depuis 1984, le SIOM de la vallée de Chevreuse valorise en partie l'énergie dégagée par l'incinération des ordures ménagères sous forme d'eau surchauffée. Cette eau chauffée à 180°C permet d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire certains secteurs des villes des Ulis et de Villejust ainsi que certaines entreprises de la zone d'activité de Courtaboeuf, l'un des plus grands parcs d'activité tertiaire d'Europe.

Afin de valoriser une quantité d'énergie plus importante, le SIOM prévoit d'équiper son usine d'un système de cogénération (chaudière et turbine vapeur) sur son premier four construit en 1972. L'usine produira ainsi de la chaleur mais aussi de l'électricité au moment où la demande de chaleur est faible (en été) tout en réduisant drastiquement sa consommation d'eau (50 000m³ de moins par an). Avec ce système, le SIOM offrira aux entreprises du Parc une énergie propre, renouvelable, indépendante de l'évolution des prix du gaz et du pétrole. Montant des travaux : 20 millions d'euros.

4/ La construction d'un Bâtiment Basse Consommation :

Un nouveau bâtiment plus spacieux - environ 600 m² - et plus confortable va remplacer d'ici mars 2011 l'actuel bâtiment du prestataire de collecte devenu vétuste. L'originalité ? Il bénéficiera du label BBC (Bâtiment à Basse Consommation d'énergie) qui récompense les ouvrages dont la consommation énergétique est deux à trois fois moins importante qu'un bâtiment construit selon la réglementation thermique en vigueur (RT2005). Montant des travaux : 850 000 euros.

5/ La création d'une ressourcerie en partenariat avec Emmaüs

Devant l'importance de la fréquentation de la déchèterie-ressourcerie de Villejust, le SIOM a fait le choix d'ouvrir en mars 2011 une seconde structure. Cette ressourcerie permettra d'une part de réduire la distance de dépôt pour tous les habitants de la partie ouest du territoire et d'autre part de récupérer davantage d'objets en bon état destinés à être réemployés et revendus sur place par Emmaüs. Cette structure, l'une des cinq premières d'Ile-de-France, fait partie du programme d'actions de l'Agenda 21 de l'Essonne (91). Montant des travaux : 1,5 millions d'euros

Education à l'environnement et information

L'engagement du SIOM serait incomplet sans un important volet consacré à la sensibilisation et à l'information des différents publics :

- auprès des scolaires : animations sur le tri et la réduction des déchets et depuis la rentrée 2009, mise en place par le SIOM du label Ecole durable dans 8 écoles « pilotes » du territoire (récompense la mise en place d'une démarche globale de développement durable)
- auprès du grand public : journées portes-ouvertes avec visites guidées de l'incinération, opérations « refus de bacs » (bac emballages et journaux scotchés et non ramassés si mal triés) menées auprès des habitants avec des résultats significatifs (baisse de 20% à 10% du taux de refus de tri), formation gardiens à venir...
- auprès des personnels municipaux des 17 communes : formations à la gestion du papier – tri et réduction à la source

Ce sont ainsi plus de 13 000 personnes qui ont été en contacts avec le SIOM à travers ces différentes manifestations.

Ces projets, et bien d'autres en cours, nécessitent pour le SIOM des investissements lourds. Pour autant, dynamique environnementale ne signifie pas hausse de la pression fiscale, bien au contraire : l'exécutif en place a tenu à ce que la fiscalité des ménages sur le territoire soit revue à la baisse dès 2010 avec une réduction globale de 1.000.000€ soit une baisse moyenne d'environ 4,6% selon les communes.

Dans les semaines à venir, le SIOM s'engagera une nouvelle fois en matière environnementale avec la signature d'un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME et la Région Ile-de-France. Objectif : une réduction minimale sur 5 ans de 7% des ordures ménagères assimilées sur le territoire. Un nouveau challenge a relevé !